

**PARLEMENT DE LA
REPUBLICQUE DE VANUATU**

NEUVIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT

QUATRIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2011

JEUDI 23 JUIN 2011

PRESIDENT : M. CARLOT Maxime Korman, depute de Port-Vila

PRESENTS : 30 députés

ABSENTS : M. ABEL David, député de Port-Vila
M. ASAL Bruce, député de Pentecôte
M. BOEDORO Philip, député de Maewo
M. CROWBY Patrick, député de Port-Vila
M. KAHU Moses, député de Tanna
M. KALSAKAU Joshua, député d' Efaté
M. KALTONGGA Bakoa, député d' Efaté
M. LORIN Solomon, député de Santo
M. MOLISA Sela, député de Santo
M. MORIN Dominique, député de Luganville
M. NATAPEI Edward, député de Port-Vila
M. NATUMAN Joe, député de Tanna
M. VOHOR Serge, député de Santo
Mme. RORY Etha, députée de Mallicolo
M. SAWON Thomas I., député des iles Banks/Torres
M. SIMON Ioane, député d' Epi
M. SALWAI Charlot, député de Pentecôte
M. TEILEMB Kisito, député de Mallicolo
M. TELUKLUK Paul, député de Mallicolo
M. VOIASUSU Tae, député de Santo
M. VUTA Peter, député d' Ambaé
M. WORWOR Raphael, député d' Ambrym.

RETARDS :

1. La séance débute à 09h00mn.

2. Le Président CARLOT Maxime Korman annonce que, conformément à l'Article 21.4) de la Constitution, le nombre de 2/3 des députés est requis à n'importe quelle session pour former le quorum. Ayant notifié que le quorum n'est pas atteint avec la présence de trente (30) députés pour traiter l'affaire pour laquelle le Parlement a été convoqué, il décide alors de reporter la séance au Dimanche 26 Juin 2011 à 08h30mn.
3. **La séance est ajournée 09h03mn.**

**PARLIAMENT DE LA
REPUBLICQUE DE VANUATU**

NEUVIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT

QUATRIEME SESSION EXTRA ORDINAIRE DE 2011

DIMANCHE 26 JUIN 2011

PRESIDENT : M. CARLOT Maxime Korman, député de Port-Vila

PRESENTS : 48 députés

ABSENTS :

RETARDS : M. BOEDORO Philip, député de Maewo
M. KAHU Moses, député de Tanna
Mme. RORY Eta, députée de Mallicolo
M. SIMON Ioane, député d' Epi

1. La séance débute à 08h50mn.
2. Le Président CARLOT Maxime Korman déclare que conformément à l'Article 21(4) de la Constitution qui stipule que le Parlement devra siéger, trois jours après l'absence du quorum à la première séance de n'importe quelle session, il n'est alors requis que la présence de la majorité simple. Comme le quorum est atteint avec 48 députés présents, il déclare que le Parlement peut siéger en vu de traiter l'affaire pour laquelle il a été convoqué et qu'enfin, la séance, étant constituée légalement et constitutionnellement, peut traiter l'agenda.
3. M. KALO Toara Daniel, député des îles Shepherds, dit la prière.
4. Le Président lit l'agenda.

ELECTION DU PREMIER MINISTRE

5. Le Président de l'Assemblée lit les dispositions de l'Article 41 de la Constitution et celles de l'article 8 du Règlement Intérieur relatives à l'élection du Premier Ministre.
6. M. TETER Léon, l'Adjoint au Greffier, vérifie la présence des députés.
7. Après vérification de présence, le Président du Parlement déclare que le Parlement peut procéder maintenant à l'élection du Premier Ministre. Il demande à l'Assemblée de proposer des noms.
8. Appuyé par M. IARIS Iauko H., député de Tanna, M. LINI Ham, Vice-chef de l'Opposition et député de Pentecôte, nomme M. KILMAN Sato, Chef de l'Opposition et député de Mallicolo au poste de Premier Ministre.
9. M. KILMAN Sato accepte la nomination.
10. Le Président du Parlement demande d'autres nominations.
11. Appuyé par M. CROWBY Patrick, Ministre par Intérim des Affaires Intérieures et député de Port-Vila, M. NATAPEI Edward, Premier Ministre par Intérim et député de Port-Vila, nomme M. VOHOR Serge, député de Santo, au poste de Premier Ministre.
12. M. VOHOR Serge accepte la nomination.
13. Vu qu'il n'y a plus de nominations, le Président du Parlement demande qu'on nomme deux scrutateurs qui vont aider à la conduite de l'élection.
14. M. NATAPEI nomme scrutateur M. ABEL David, député de Port-Vila.
15. M. KILMAN nomme scrutateur, M. CHARLIE Philip, député des îles isolées du Sud.
16. Le Président du Parlement demande aux deux scrutateurs de vérifier que l'urne est vide, que le matériel de vote est correct et annonce la procédure de l'élection de Premier Ministre. Après le vote, les deux scrutateurs effectuent le décompte des bulletins et les résultats donnent vingt trois (23) voix à M. VOHOR Serge et 29 voix à M. KILMAN Sato. Au nom de l'article 41 de la Constitution, le Président déclare dûment élu Premier Ministre de la République de Vanuatu, M. KILMAN Sato.
17. Le nouveau Premier Ministre, l'Honorable KILMAN Sato, député de Mallicolo prête serment officiel et de loyauté à la Nation administrés par M. LOUIS George du Bureau de Cabinet Juridique de l'Etat.
18. Après prestation de serment, l'Honorable KILMAN Sato saisit l'opportunité au nom de son Gouvernement pour remercier les députés de leur patience et espère que l'élection aujourd'hui du

Premier Ministre mettra fin à la saga politique. Il remercie ensuite M. VOHOR Serge et les députés de l'Opposition.

19. Le Président du Parlement remercie aussi tous les parlementaires de leur présence et contributions. Il annonce que M. VOHOR Serge est désormais Chef de l'Opposition par conséquent, le Bureau de l'Opposition doit reprendre le travail le plus tôt possible. Il remercie enfin le nouveau Premier Ministre et le Chef de l'Opposition.

ANNONCES DU PRESIDENT.

20. Le Président du Parlement annonce qu' il demandera, lors de la prochaine session parlementaire, à certains députés de clarifier leur affiliation politique et les raisons de leur séparation avec leur Parti d'origine. Il leur demande aussi de respecter le Fauteuil présidentiel et lui-même en tant que Président du Parlement. Il ajoute que les députés sont des Honorables et que par conséquent, il n'acceptera pas les actions irrespectueuses faites par écrit ou verbalement à l'encontre du Fauteuil présidentiel attendu que ceci conduirait aux décisions disciplinaires, aux avertissements et aux expulsions à l'endroit des députés. Enfin, il déclare officiellement close la Quatrième Session Extraordinaire de 2011.
21. **LA QUATRIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA NEUVIEME LEGISLATURE DE 2011 EST OFFICIELLEMENT CLOSE A 10H35MN.**